

CONSEIL MUNICIPAL

23 août 2023

Date de convocation : 16 août 2023

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19h30

Présents : Maire : Pascal PAVILLARD
Adjoints : Patrick CABAUD, Jérôme NAPPEZ
Conseillers municipaux :
Éric BARTHELAT, Stéphane DROUVOT, Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Frédéric NARDIN Marie-Noëlle PASCAL,

Absents :

Absents excusés: Jean-Noël SAINTOT Thierry VEGAS avec procuration à pascal PAVILLARD

Secrétaire : Éric BARTHELAT

Ouverture de la séance :

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Éric BARTHELAT est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ***VALIDE le compte rendu de la séance du 17 mai 2023.***

ONF

Etat d'assiette des coupes 2024

Corentin MALHERBES, technicien ONF vient présenter un bilan 2023 ainsi que l'état d'assiette proposé pour 2024.

Les travaux 2022 et 2023 ont été réalisés. Les plantations dans le cadre du plan de relance ont été faites, un taux de reprise sera bientôt effectué, des plantations supplémentaires auront lieu ensuite.

Concernant la parcelle 5 (carrière), l'îlot de vieillissement le long du grillage sera abattu, l'ONF est en attente du retour des devis. Cette parcelle devrait mise en sécurité cet hiver.

Sur 2023, dans les parcelles 15, 23 et 5, la commune devrait vendre 140 m3 de grumes, la consultation des exploitants est lancée.

Sur 2024, sont concernées les parcelles 21 (2ha5 pour environ 100 m3), 13 (4ha pour environ 143 m). La parcelle 9 sera destinée aux affouagistes (environ 140 stères prévus)

Tous les 5 ans, l'ONF vérifie l'état des limites de la forêt, ce document nous sera bientôt remis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ***Approuve l'état d'assiette des coupes 2024 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;***
- ***Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme présenté :***
- ***Autorise le Maire à signer tout document afférent.***

FINANCES

Passage à la nomenclature M57

Monsieur le Maire expose,

Une généralisation du référentiel comptable M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Il précise que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant entre autres une plus grande marge de manœuvre, par exemple, en matière de fongibilité des crédits (mouvements de crédits entre chapitres à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections par délégation du Conseil Municipal au Maire).

Il propose alors à l'Assemblée d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune de SEMONDANS, de la M14 vers le M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 voix Pour, 1 Abstention (Patrick CABAUD),

- **ADOpte** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune SEMONDANS, à compter du 1er janvier 2024. La commune opte pour le recours à la **nomenclature M57 abrégée**.

ELUS

Réfèrent déontologue des élus

Monsieur le Maire expose,

Chaque élu local doit pouvoir consulter un réfèrent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local, inscrite depuis 2015 dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Une réflexion a été engagée par le Centre de Gestion du Doubs en vue de mutualiser cette fonction sur un ressort départemental.

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
 - . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
 - . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
 - . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
 - . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
 - . Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;
- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOpte** la charte de l'élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

FINANCES
Devis – Entretien des rues

Monsieur le Maire présente,

Un devis de l'entreprise FARINEY pour un balayage des rues de la Vieille Vie, rue Echenans, rue de Montbéliard, rue des Roses, pour un montant de 280 euros HT.

Le passage se fera mi-octobre 2023.

Questions – informations diverses

Chemin Epresser : une relance a été faite auprès du notaire pour solder la vente.

Travaux rue de la craie : ils sont terminés

Un jeune du village a été embauché en tant que saisonnier pour remplacer notre agent communal en congés. Il a effectué des travaux de débroussaillage, tonte, arrosage.....). Le Maire indique que le travail effectué a été satisfaisant et qu'il remercie ce jeune pour son implication.

Dans le cadre de la révision de la carte communale, une consultation auprès des bureaux d'étude a été lancée avec une remise des offres pour le 30 septembre 2023. Plusieurs bureaux ont déjà décliné l'offre.

Le marché du soir a été un franc succès pour la commune. On a pu constater une large participation des habitants. Cet évènement pourra être renouvelé si une nouvelle inscription est possible.

Début 2024, aura lieu le recensement de la population, un agent recenseur a d'ores et déjà été trouvé. Il passera dans chaque foyer de la commune du 18 janvier au 17 février 2024.

Travaux en cours : rue de la Vieille Vie, réfection de la rue de la Chaux (en septembre), rue Echenans (pose d'un dessableur et renouvellement des canalisations eaux usées et pluviales).

Loyer logement communal : révision de +3,50% sera appliquée à compter du 01/09/2023

Projet 2024 : un contact va être pris avec le SYDED pour un projet de halle de marché couvert, avec panneaux photovoltaïque en toiture.

Séance levée à 21h45

Le Maire,

Le Secrétaire

Pascal PAVILLARD